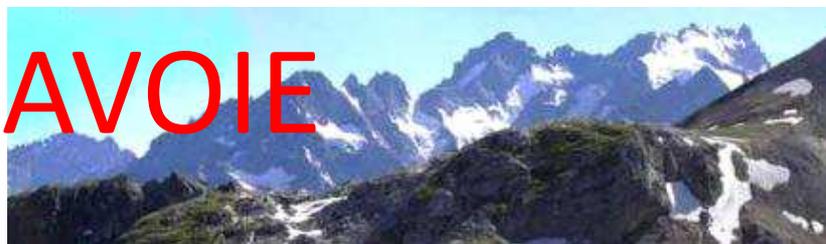


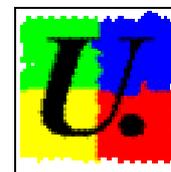
SAVOIE



Bulletin de la section SAVOIE
du Syndicat National de l'Éducation Physique de
L'Enseignement Public



Votons !



SYMPHONIE de rentrÉE en Ré MAJEUR

L'EPS et le sport scolaire sont en crise. L'EN est en crise. Le fonctionnariat est en crise. Notre démocratie est en crise ! Notre style de vie et de consommation est en crise...

Face à cela, comment vous situez-vous ? **Résigné** ? : bon courage pour continuer à subir le métier empêché jusqu'à vos 65 ans ! Le SNEP-FSU ne peut s'y **Résoudre**... Ou en colère et **Révolté** ? Entrez en **Résistance**, c'est déjà louable ! Le SNEP-FSU vous propose mieux : **Réagissez**, entrez en **Reconquête** ! Sachons nous montrer ensemble **Résiliants** pour continuer à porter et développer nos **Rêves** et nourrir une (R) évolution indispensable ! **Rétablissons** le **Respect** de notre mission. **Réchapons** ensemble de la **Recrudescence** des injonctions abscondes.

Défendre, **Réparer** ou développer l'EPS et l'AS en 2022, c'est quoi ?

Se **Recentrer** sur notre cœur de métier : l'interaction avec les élèves pour leur permettre l'accès à des pouvoirs d'agir, pour développer leur motricité, inscrite dans une culture. Pour **Réfuter** les abandons institutionnels en la matière, le SNEP-FSU Savoie vous propose de **Récupérer** et **Reprendre** en main votre formation continue. **Rehaussez** le débat et impliquez-vous dans les différentes rencontres et stages syndicaux proposés cette année (**1er RDV SNEP 73 le 13/12 : CO**) pour s'enrichir de nos compétences professionnelles mutuelles, pour **Réaccorder** nos interventions, pour **Rétablir** les priorités éducationnelle, pour échanger, débattre, sur des questions de fond, pour parler enfin du disciplinaire, de motricité, de spécifique. Pour concevoir plutôt que **Répéter** ou **Réciter**.

Sortir de l'isolement et de la **Résignation** individuelle (crise sanitaire oblige mais surtout crise politique avec des pouvoirs qui ignorent, dénigrent, détruisent, **Répriment** sciemment toutes les instances et corps intermédiaires qui font et fondent la démocratie et la **République**), pour ne pas subir la caporalisation des enseignants chère à notre gouvernement et à un **Régime** libéral. Là encore, les temps d'échanges proposés par le SNEP-FSU sont essentiels, tout simplement pour **Rétablir** du lien entre nous, **Restaurer** du collectif, pour nous donner du **Répît**, prendre du **Recul** sur notre quotidien et **Rester** LUCIDES.

Au-delà du plaisir à se **Retrouver**, être acteur de et dans son métier, c'est nourrir l'outil syndical collectif (SNEP-FSU ou un autre !) en le **Rémunérant**, en adhérant, en **Répondant**, en sollicitant, en informant, en le **Rénovant** ou le **Réinventant** en tant que militant, en votant aux élections professionnelles ou aux congrès (comme de nouveau cette année pour la FSU, cf page 2), en s'inscrivant dans les temps d'action proposés...

Pour **Résumer** : que AVENIR ne rime plus avec SUBIR, en route vers le **Ré-enchantement** ! **Réservez** donc dans vos agendas. Au plaisir de vous **Récontrer** dans la **Réalité** cette année, pour se **Régaler** de nos intelligences communes.

Xavier Andrieux

Calendrier SNEP 73

1er trimestre

2 Accompagnements collègues en DRH
1/09/21 + 8/09/21

Commission Budget EPS Clgs
Jeudi 9/9/2021

Conseil Dptal UNSS 73
27 septembre 2021

2 Bureaux SNEP 73
Sept + Octobre 2021

Bureaux Acad SNEP Grenoble
3 en sept octobre

Journées EPS Acad
7 octobre = 40 ans au MEN !
Vendredi 19 novembre

Prochain Bureau SNEP 73
Mardi 30 novembre 18h30
Ouvert à tous syndiqué-e-s !

Stage Syndical « CO »
Lundi 13 décembre journée

A venir :

Audience C Grange (CD 73)
Audience F Coux (nouvel IA)

SOMMAIRE

P 1	Edito ; Calendrier
P 2	Elections FSU : Votez !
P 3,4,5,8	Bilan de rentrée 2021
P 6-7	Carte Scolaire 2021/22
P 9	Mutations Intra 21
P 10	Budgets EPS 2021+22 ECHOS STAPS
P 11	Bureau SNEP 73
P 12	Fiche syndic 2021-22





Syndiqué-e-s SNEP,
votez pour le congrès FSU !
Entre le 4 et le 25/11.

Comme le veulent nos statuts,

avant tout congrès national de la FSU,

les adhérent.es des différents syndicats composant notre fédération sont consulté.es sur certaines orientations. Cette **démocratie interne** s'exprime par le vote au travers des textes présentés dans ce journal ou dans le [POUR] «gris» qui vous a été adressé chez vous début octobre.

<https://fsu.fr/textes-de-congres-metz-fevrier-2022/>



Ce supplément au n° 235 du dernier [POUR] est l'aboutissement d'un travail de synthèse entre des visions différentes au sein de notre fédération.

Des « fenêtres » expriment des appréciations diverses.

Vous aurez donc à :

=> choisir entre ces deux «fenêtres» A ou B

=> voter sur l'ensemble du rapport.

=> choisir entre cinq textes d'orientation et listes de tendances.

Les instances de la FSU (congrès, conseil et bureau fédéral...) sont composées en tenant compte de ce vote. La FSU a choisi de favoriser la représentation des femmes dans ses instances en imposant un minimum de 80 femmes sur 150 candidates. Les listes présentent donc la mention (F) ou (H) au regard de chaque candidat-e, quand les tendances ont accepté que cette mention figure. **À la FSU, ce sont les adhérent.es qui décident du fonctionnement et de l'orientation de la fédération : un outil de démocratie qui est un élément fondamental de la FSU.**

POUR VOTER

Utilisez le bulletin de vote présent dans l'enveloppe du bulletin du SNEP 73, ou celui contenu dans le suppléments au n°325 de [POUR] «gris» reçu début octobre.

Retrouvez tous les textes d'orientation dans ce supplément.

- ❶ Insérez le bulletin de vote dans la petite enveloppe vierge de couleur
- ❷ Insérez cette enveloppe dans l'enveloppe timbrée à l'adresse du SNEP-FSU 73.

Indiquez vos Nom, Prénom et signez au dos de l'enveloppe.

- ❸ Postez l'enveloppe avant le 20/11 pour réception le 24/11 au SNEP-FSU 73.

Merci

BILAN de RENTREE 2021

Cette analyse est permise par vos retours d'enquête SNEP lors de l'AG UNSS de septembre 2021. Merci à Xavier pour son instruction des résultats.

Pas de bilan paru l'an passé, et pourtant il avait été fait. Faire le point grâce à vos retours nombreux (44 établissements sur 53 malgré l'absence de l'AG UNSS, nous vous en remercions), nous permet d'apprécier l'évolution des différents critères, et de questionner l'évolution du métier. Nous nous référerons donc aux chiffres 2019 que vous avez eu, et parfois à ceux de 2020. A noter que des décalages entre les prévisions de juin et la réalité de septembre existent quelque fois et vont tous dans le même sens : toujours « en plus » (mais pas des moyens...). Plus de classes, plus d'HSA, effectifs plus lourds, avec pour conséquence une dégradation des conditions de travail et d'apprentissage (perte d'alignement, projet supprimé) !

1. Tous les élèves ont-ils eu des cours d'EPS dès la rentrée ?

Début octobre, il restait 7 heures d'EPS non assurées en Savoie (clg Combe + J. Moulin).

2. Combien d'enseignants (en poste fixe) ont un service partagé ?

Démarche : Nous ne comptabilisons pas ici les services partagés CLG - SEGPA, ni ceux au sein d'une même Cité Scolaire.

L'EPS « publique » en Savoie, c'est **247 collègues** : 225 en poste fixe ou ZR dans le secondaire répartis sur 38 collèges, 15 Lycées et 2 cités scolaires ; 17 dans le SUP ; 1 stagiaire ; et 4 dans les services rectoraux.

Les mécanismes de la DG et sa logique horaire conduisent 13 enseignants en POSTE FIXE à exercer en service partagé dans 2 établissements, dont 12 pour lesquels ils sont dans 2 communes différentes (ils ont droit à 1h décharge de service ou 1HSA). En 2018, il y avait 9 compléments, 11 en 2019, 12 en 2020 ! Vous avez dit « inflation » ?

Activité syndicale en amont : le SNEP 73 a encore cette année échangé avec les services de la DSDEN 73 sur les appariements entre établissements, début juillet 2021, afin d'aider à améliorer certains compléments de service proposés (au regard des lieux d'habitation, des évolutions de DG observées, des résultats des mutations...). Le décloisonnement des informations entre DSDEN et Rectorat, observé depuis plusieurs années, permet d'améliorer certains appariements (entre collègues et lycées).

3. Combien d'enseignants TZR restent disponibles à la rentrée pour assurer des SUPPLEANCES (remplacements) ?

La situation est très préoccupante : seulement 7 TZR disponibles en 73-1 (dont 1 en arrêt) ; 4 TZR en 73-2 (mais une méconnaissance possible de la zone car des établissements concernés (3) ne nous ont pas répondu) ; 1 seul TZR en 73-3 (avec déjà des besoins établis sur 2 temps pleins pour janvier).

JM BLANQUER ET L'EPS

FABLE OU
MECONNAISSANCE ?



Donc très peu de marge pour la suite de l'année pour garantir la CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC ! Avoir encore quelques TZR signifie-t-il être trop nombreux pour notre Ministère ?

« FABLE DES EXCEDENTS »... le retour !

Cf page accueil site www.snepfsu.net - contact : A DECARLO

4. Combien d'HSA en moyenne par prof EPS ?

Avec une moyenne de 1,13 HSA par enseignant d'EPS sur le département selon vos remontées, nous sommes bien en deçà du nombre d'heures sup imposables (2). Mais cela représente une augmentation de **25%** par rapport à l'an passé (0,9 en 2020, 0,96 en 2019) ! Les effets du passage à 2 HSA imposables en 2019 se font durement sentir : 15 où l'imposition d'une 2^{ème} HSA est effective sur 51 établissements. Mais, il faut relativiser le chiffre brut : les collègues en temps partiel ne peuvent pas se voir imposer des HSA : le taux sur le reste des collègues passe à **1.28** ! Et sur les lycées uniquement, il monte à **1.44** (1,3 en 2019). Les taux d'HSA atteints dans certains établissements (12 à 14%) sont contre-productifs, mettent les disciplines et les collègues en concurrence, conduisent à des compléments de services, voire des suppressions de postes qui auraient été pourtant pérennes. **Il faut continuer de se battre contre et les dénoncer en CA. Elles ne doivent pas servir d'alibi au ministère pour évoquer une augmentation salariale. Et chaque « paquet » de 17 heures sup. est un poste en moins au CAPEPS (c'est ce qu'on appelle un poste « caché » et qui existe cette année à Montmélian et à Monge) !**

5. Combien de contractuels actuellement en service ?

7 contractuels sont actuellement en service en EPS en Savoie. Le rectorat a privilégié l'affectation de contractuels sur certaines affectations à l'année. A noter : plusieurs contractuels sont aujourd'hui CDisés (sur des quotités de service allant de 7h à 20h). **N'oublions pas que l'augmentation du recrutement de contractuels est toujours un objectif affiché par le gouvernement pour arriver à environ 30% dans la fonction publique !**

6. La coordination EPS

Pas de souci à signaler. Les moyens vont de 0 à 0,5, 1, 2 IMP conformément aux textes en vigueur. L'ajout d'IMP ou d'heures (au moins dans 16 établissements) pour différents projets est assez fréquente. Souvent pour des sections sportives et des options internes, mais aussi pour des **projets plein air et natation**, ou pour le secrétariat AS. C'est un indice de reconnaissance de la pertinence des dispositifs, comme de la reconnaissance du rôle de l'Association Sportive comme outil fort et reconnu dans l'établissement. Une idée à essayer ? N'hésitez pas à en demander !

7. Quelle politique sportive rectorale ?

Les différentes sections sportives semblent bien établies. L'offre est variée (11 sports différents) et le canevas géographique complet (25 sections). Elles incluent souvent 2 heures d'intervention au moins, et les IMP de coordination déjà évoquées. Ces sections sont la preuve d'une profession dynamique et concernée par le développement optimal des compétences des élèves. Ces moyens témoignent d'une politique d'établissement, ou pour les seules sections conventionnées de l'application de la politique rectorale (HB collège, ski collèges et lycées, Rugby lycée, structures d'appui des pôles).

8. Installations Sportives : nos salles de classe... leurs salles d'apprentissage !

Beaucoup de difficultés nous sont remontées, essentiellement autour d'un volume d'accès insuffisant (rappelons la perte d'appui sur les programmes en la matière, hélas), de la vétusté de certains gymnases ou salles, et une nouveauté qui pointe et monte : la surcharge des effectifs des classes !

A noter : le CD73 poursuit sa politique d'accompagnement des projets de rénovation ou construction, en accompagnement des communes ou com com... en échange de convention garantissant la gratuité.



9. Quelles évolutions pédagogiques ?

Pas d'évolution en collège sur l'évaluation par rapport à l'an passé : 1 établissement reste en notes. Beaucoup ont un mixte entre compétences (6^{ème} et souvent 5^{ème}-4^{ème}) et notes (souvent 3^{ème}, mais aussi quelque fois 4^{ème} et 5^{ème}). Une dizaine de collèges est passée complètement en compétences. Des fois, ce choix est laissé à l'appréciation des enseignants. Cette diversité interroge un peu quant à l'équité de traitement entre les élèves, notamment au moment de la procédure Affelnet en fin de 3^{ème}. Réflexion personnelle : si l'évaluation par compétences était vraiment la panacée ou constituait une avancée pédagogique pertinente et utile professionnellement pour les enseignants et pour les élèves, toutes les équipes pédagogiques y seraient déjà passée depuis la mise en place de la réforme des collèges en 2016...

Dans les lycées et ses réformes : le grand flou ! Très peu de changements dans les programmations impulsés par les nouveaux programmes. Pour preuve : 5 lycées ne proposent toujours pas d'APSA du CA3 en seconde. Concernant les remontées des AFC pour le BAC, une moitié des retours signale qu'elles n'ont toujours pas été faites. Les retours de l'inspection sont très disparates : 3 lycées ont été validés, 1 ne sait pas, 2 de manière incomplète. Une question reste plus que jamais d'actualité et n'a toujours pas obtenu de réponse : que se passe-t-il pour les élèves passant un CCF n'ayant pas été validé par l'inspection ?

A propos de cette injonction de validation d'AFC, les difficultés rencontrées sont nombreuses et multiples selon vos retours :

- * Manque de temps de concertation réelle (en « présentiel ») et problème de travail en équipe
- * Difficulté d'évaluer les AFL 2 et 3 « en continu »
- * Pas assez de temps de formation pour se conformer aux attentes
- * Cadre d'évaluation testé et « irréalisable » (choix AFL2/AFL3, évaluation « au fil de l'eau »...)

10. Quels soucis remontés ? Quelles urgences pour le quotidien de notre métier ?

Cette problématique du cadre contraignant, non partagé sur le fond au niveau de la pertinence disciplinaire (moins de moteur à 1 examen de moins en moins national, choix tronqué des élèves), et des injonctions calendaires s'y rapportant, fait partie des « urgences professionnelles » à dénoncer ou combattre pour vous.

Les autres « priorités » sont nombreuses et se situent sur différents plans, preuve, s'il en est besoin, que les attaques institutionnelles et dégradations sont variées et inquiétantes pour vous.

En tête de gondole :

- **Les installations** ==> le SNEP-FSU 73 est régulièrement en contact avec les techniciens du CD 73 pour évoquer les difficultés rencontrées, aider à trouver des solutions, et va chercher au niveau académique à interpeler les commissions régionales pour les lycées)
- **Les effectifs** (serpent de mer qui devient de plus en plus prégnant et urgent => le travail paritaire en CTA et CTsD, ainsi que les interpellations des élus (députés—sénateurs), la production de kits pour vous aider dans les CA... **Nous avons du boulot en perspectives à tous niveaux !**
- **La formation** (cf notre relance de la politique de formation syndicale pour nous reprendre en main collectivement)
- **Le « new management »** ou les problèmes de pressions hiérarchiques et abusives (n'hésitez pas à solliciter l'aide, l'appui du SNEP-FSU ou tout simplement à nous informer).

Puis arrivent :

- **Les salaires** (vue l'actualité, nous ne sommes pas les seuls et ça ne risque pas de s'arranger...)
- Les **postes de titulaires pour se répartir les tâches** du quotidien (rappelons le lien : + de postes = + de places aux concours = + de mutations = - de charge de travail dans les établissements = - d'élèves par classe...)
- **Le coût du contrat AS** (sollicitez des aides de l'UNSS si besoin— l'enquête a été remplie avant les infos / réduction du coût du contrat UNSS cette année)
- **Le protocole sanitaire** : va-t-on encore assister à des ordres et contre-ordres improbables (le vendredi soir pour une application le lundi matin), des sur-interprétations néfastes des textes (cf le protocole académique EPS / sports de contacts, ou celui de l'UNSS nationale...), des réponses trop tardives une fois que les adaptations ont été lancées... ?

Enfin, d'autres aspects du métier dégradé sont remontés :

- **Difficultés du rattrapage du SAVOIR NAGER** ➤ **Les situations d'affectation des TZR**
- **L'égalité hommes/femmes** ➤ **Les conditions de recrutement des contractuels**
- **L'absence de moyens pour accompagner la sécurité en APPN**
- **La problématique des fins de carrières**
- **L'appauvrissement de l'offre d'APSA** (« disparition » des sports collectifs et baisse générale des APSA du CA 4 dans les menus de terminales) ...

Les « ... » ne sont pas usurpés face à cette liste à la Prévert.

Au boulot avec vous !

12. Les Associations Sportives

Cette année : 2 enseignants d'EPS n'animent pas, à leur demande, d'AS => 3h forfait AS sont remplacées par 3h d'enseignement dans leur service. Seule une demande a été validée en CTA !

12 établissements déclarent des difficultés pour proposer une offre pertinente aux élèves. Souvent à cause des disponibilités insuffisantes des installations, piscine comprise, mais aussi pour des problèmes de forfait AS divisé ! 2 collègues (pas stagiaires) se retrouvent avec respectivement 1.5h et 1h ! Ce n'est évidemment pas règlementaire : le décret affirme bien le caractère forfaitaire indivisible et obligatoire pour chaque titulaire ! En lycées, les cours nombreux le mercredi après-midi impactent aussi négativement les possibilités. **CET ELEMENT A ÉTÉ REMONTE en CD UNSS.** Le prix des licences : de 5 euros à 30 euros, avec une majorité à 20-25 euros. 6 augmentations à la rentrée 2021.

Enfin : quelques AS signalent des difficultés financières à cause d'un coût de contrat trop élevé (petits collègues).

13. La formation continue

Force est de constater que notre entrain à participer à des stages institutionnels (via le PAF) est peu marqué : 24 collègues pour 22 retours d'établissements se sont inscrits cette année. Gageons que si l'offre nous intéressait plus, nous serions bien plus nombreux !

Sur l'idée d'une participation à un stage de formation syndicale, vous êtes plus ouverts !

27 collègues sur 15 retours d'établissements sont intéressés. Pour quoi ?

Sans surprise : DU DISCIPLINAIRE (13 retours) ! Puis les APSA citées sont variables : **CO** (ça tombe bien : **Rendez-vous le 13/12—cf page volante**) ; **ski de fond** (1 journée en février ?) ; **ultimate** (1 journée en mai ?) ; **volley-ball** (mi-juin ?) ; **escalade** ; **gym** ; **athlé** ; **danse**. Pour les 4 1ères activités, nous allons tenter d'organiser ces temps de réflexion et formation locaux, type R2P2. Espérons que vous répondrez présents aux rendez-vous programmés, espérant les pérenniser.

Voilà un bilan exhaustif de vos enquêtes. Ce tableau permet au SNEP-FSU 73 d'être mieux armé face à nos interlocuteurs divers, d'être plus pertinents dans nos proposition d'activité syndicale, et vous permet peut-être de vous sentir plus écoutés et moins isolés avec vos problèmes. Soyez donc tous remerciés pour vos retours et

Bonne année scolaire à tous.

soyons fous : visons le 100% l'an prochain !

Xavier Andrieux



Bilan Mutations EPS Intra Académiques 2021

LTFP = Loi de Transformation de la Fonction Publique

La LTFP est pleinement en application...

Le mouvement n'est plus paritaire.

Seuls les demandeurs

peuvent faire des recours

en cas de désaccord...

et les élus accompagner les recours.

**Il n'y a plus de FPMA...
Nous en sommes désolés.**

Plus d'infos sur

<https://fsu.fr/fonction-publique-comprendre-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-de-transformation-de.html/>

<https://www.snepfsu.net/mvt/propo.php>

Commission Budgets EPS

Collèges 73 - 9/9/21

Depuis 8 ans, le SNEP 73 participe à un groupe de travail convoqué par le CD 73 sur la répartition du budget départemental alloué pour l'EPS dans les collèges publics et privés. Présents : CD 73 (S. Hereau, C. Herbin), Direction des Collèges, CPT EPS (F Jogna), 2 IA IPR EPS du secteur, 4 CE, SNEP 73 (B Bourgeois).

Objet : donner un avis technique / Subventions EPS (complément 2021, subvention 2022, subvention investissement).

Rappels utiles (et information pour les nouveaux arrivants)

- Chaque collège touche une **subvention spécifique pour l'EPS** venant du Conseil Général 73, **fléchée** à cette fin unique. Elle est dissociée de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), et tient compte des reliquats observés au 31/12/n-2 (reliquat consultable par le CD73 dans les comptes du collège) - afin de les limiter.

Elle est calculée selon les besoins en petit matériel (forfait 3 euros par élève) + besoins en transport/location.

Depuis 7 ans : chaque subvention est COUSUE MAIN. Elle permet de **garantir une EQUITE TERRITORIALE dans l'accès à AU MOINS UN CYCLE DE NATATION** pour chaque collège, à l'apprentissage des skis alpin et nordique dans le cadre des **PLANS SKI JEUNE ALPIN + NORDIQUE** et prend également en compte les réalités locales : projet EPS du collège, transports imposés pour des raisons de sécurité ou de temps de pratique effectif suffisant pour les élèves.

- **Modalité :** les agents du Service des Sports du CD 73 s'appuient sur les retours d'enquêtes de fin d'année (évolution de structure prévisionnelle, état réel des dépenses, projet EPS prévisionnel, en lien avec la CPT EPS) pour affiner les propositions de subvention. Ils sont à l'écoute des évolutions nécessaires / équipements sportifs, rencontrent les équipes pour aider à trouver des solutions.

- le CD 73 soutient également à travers 4 autres subventions concernant l'EPS :

=> aux collèges : investissement gros matériel.

=> aux collectivités pour construire—rénover les infrastructures sportives... contre convention d'utilisation clg.

=> dotation matériel : équipement en matériel de ski nordique (pour 11 collèges définis).

=> aide aux stations / fréquentation scolaire collège des sites dans le cadre du plan ski nordique.

A noter : Nouvel Vice Président du CD 73 délégué aux Sports = Christian Grange.

En 2021 : 516 000 euros = enveloppe pour financer l'EPS collèges - stable (une des seule qui n'a pas diminué).

Pour 2021 : propositions validées en commission, pour proposition aux élus du département :

* pour 10 collèges = complément de subvention 2021 de 2500 à 9000 euros - suite à examen argumenté.

* pour 9 collèges = aide à investissement / renouvellement gros matériel. Total = 37 700 euros

Pour 2022 : *Besoin remonté par les collèges = 582 300 euros (publics) + 86 000 euros (privés).

L'enveloppe globale prévisionnelle permettra de fonctionner en mobilisant les reliquats existant dans les collèges. 1 collège sera rencontré par les services du CD 73 au regard de l'augmentation prévisionnel des dépenses.

*Subvention aux sections sportives : 17 collèges, 10 sports, 1000 élèves concernés.

3 PREOCCUPATIONS disciplinaires partagées lors de cette rencontre :

* constat évoqué du retard cumulé sur le SAVOIR NAGER en raison du contexte COVID ?

Pour rattraper, l'EN doit financer ! Nous en faisons un axe d'intervention syndicale cette année.

* augmentation de la pratique APPN constatée (sans doute en lien avec « l'EPS DEHORS ») => impact sur les budgets selon les pratiques retenues (aviron—voile)

Nouveauté = un calendrier anticipé => Chaque collège a reçu courant octobre sa NOTIFICATION de SUBVENTION EPS précisant son montant pour 2022.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question sur ces points financiers.

Benoît Bourgeois - 06 83 18 17 46 - s2-73@snepsu.net

ECHOS inquiétant DES STAPS

Lu dans Le Monde, le 12/12/2021

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/10/12/surchargee-et-sous-financee-la-filiere-staps-en-pleine-crise_6098066_3224.html



Surchargée et sous-financée, la filière Staps en pleine crise

Le Monde

L'association des étudiants de la filière sport manifeste mercredi à Paris pour dénoncer la faiblesse des moyens...

Au STAPS
Université de Savoie,
face au manque de
moyens, toujours pas
de réponse du
Ministère !

LES MEMBRES DU BUREAU DU SNEP SAVOIE - Année 2021/2022

NOMS Prénoms	Etablissement	Téléphone perso	Portable	e-mail	Fonction
ANDRIEUX Xavier	Lycée Monge Chambéry	04 79 70 79 03	06 88 38 68 79	xavier.andrieux73@gmail.com	CDEN CTSD Suppl. Suivi Installations Sportives Suivi Lycées—réforme...
BOURGEOIS Benoit	Clg Côte Rousse Chambéry		06 83 18 17 46	bourgeoisbenoiteps@yahoo.com	CTSD CD UNSS Commission de réforme Commission Consultative EPS (budgets collèges) Commissaire Paritaire Académique
BLYWEERT Cécile	EREA Amélie Gex Chambéry		06 11 42 16 58	S2-73@snepfsu.net	Commissaire paritaire académique ; Responsable boîte SNEP 73 1h décharge
CHARPINET Emmanuelle	Collège Edmond Rostand La Ravoire		06 03 02 18 32	cpepsgrenoble@gmail.com	Commissaire Paritaire— resp acad. 3h décharge académique
FAURAX William	Clg Les Frontailles St Pierre d'Albigny		06 41 70 17 59	william.faurax@wanadoo.fr	CD Action Sociale—Membre bureau
FITSCH Grégory	Lycée Hôtelier Challes-les-eaux		06 01 42 52 42	gregfitsch@gmail.com	Responsable syndicalisation 73 Trésorier SNEP 73
MATHEL Florence	Lycée Vaugelas Chambéry	04 79 62 93 83	06 08 05 90 12	florence.mathel@dbmail.com	Membre bureau Aide à la trésorerie
VENIARD Eric	STAPS Université de Savoie Mont Blanc			enveniard@hotmail.fr	
ROCHE Jean-Michel VINCENSINI Jean-Claude	BASTRETAZ Luc REYMOND Anne			Chsctd-sec-73@ac-grenoble.fr	Secrétariat du CHSCT Dal

LES BUREAUX DU SNEP 73 sont ouverts à tous les syndiqué-e-s. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Tél SNEP 73 : 06 83 18 17 46 – Mail SNEP Savoie : s2-73@snepfsu.net - Mail SNEP Acad : s3-grenoble@snepfsu.net
Les candidats ELUS sur la liste à venir pour le prochain mandat pourront devenir membre du bureau.

COMMENT REJOINDRE LE SNEP ?

En ligne : <http://gri.snepfsu.net/Scripts/ADL/>



Par courrier : envoyer la fiche complétée à

Gregory Fitsch - 278 rte Cheminettes, 73190 SAINT BALDOPH



Syndicalisation 2021-2022

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète					
	Mail					
	Téléphone fixe					
	Téléphone portable					
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées dans la loi informatique et liberté et du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE de RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			Date et signature
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €						
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €						
Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Aggrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €	
Aggrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €						
Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Aggrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €					
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → groupe 6			132 €		
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 5			117 €	Supérieur à 2 000 € → groupe 7			146 €		
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	Abonnement Bulletin					
Aggrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Contractuel alternant et autre (CDD)				20 €	Non syndiqués					60 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €	Institutions/Associations					60 €
<small>* Stagiaire non réclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>												
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €		
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €		
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10			168 €		
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté : En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU. Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (X) le SNEP-FSU à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 10 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
	1 CREDIT D'IMPOT Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.
	MERCI DE JOINDRE UN RIB
	NE REVENIR PAS ICI →